

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
6/02/2014

Dossier complet le
6/02/2014

N° d'enregistrement
F-094-14-C-0010

1. Intitulé du projet

CANTON DES DEUX SEVI - R.D. : 424 OSANI Travaux d'Aménagements

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom MOULINE

Prénom ERIC

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Monsieur le Président du conseil générale de la Corse du sud

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Monsieur Mouline Eric

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d)	Route d'une longueur d'1,100 Km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Une route existante de 4,00m de large doit être élargie pour passer à 5,00m de large avec un fossé bétonné de 50cm.

4.2 Objectifs du projet

Améliorer la circulation automobile qui est dangereuse, deux voitures ont du mal à se croiser. Aménagement des accotements, gérer l'hydraulique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 3 mois, sans coupure de route. Harmoniser les caractéristiques géométriques de la RD, tenir compte des prescriptions techniques paysages demandées par l'Inspecteur Général des sites (Monsieur Brodovitch) notamment :

- Réalisation d'un dévers bétonné de 30 cm de large en béton coloré désactivé à l'amont de la chaussée
- Réalisation d'un remblais (500m³) profil 8, permettant d'utiliser les matériaux de déblais.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La circulation des usagers ainsi que l'impact paysager de la route et de ses abords seront améliorés.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur	1,100Km
Largeur chaussée	5,00m
largeur fossés	0,50m
Superficie	6 105 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Canton des deux Sevi
RD 424, du carrefour
RD81 jusqu'au village
d'Osani. 20147

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 8° 38' 33" Lat. 42° 19' 19"

Point d'arrivée : Long. 8° 37' 60" Lat. 42° 19' 28"

Communes traversées :

Commune d'Osani

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ^x Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non ^x

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non ^x

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Secteur hors agglomération et non Urbanisé

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : POS en révision sous forme de PLU
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	en bordure d'une ZNIEFF de type I
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Osani
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel régional de Corse
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Un site Classé

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

Site SIC Porto-Scandola-Revellata- Calvi - Calanches de Piana

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO
Site du "Golfe de Porto"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact de terrassement très faible: élargissement d'environ 1m avec des talus inférieurs à 3m de haut.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact de remblai inexistant sur la zone naturelle 2000, la ZNIEFF située à l'aval du remblai. Le remblais est protégé par la mise en place d'enrochement. Le talus de remblai est également végétalisé. En phase construction, toutes les mesures seront prises pour protéger la zone. La terre végétale sera décapée, des redans d'accrochages seront réalisés, les traversées hydrauliques seront prolongées par des buses, le remblai sera réalisé par des couches successives compactées de 30cm d'épaisseur.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non ^x Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non ^x Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des enjeux environnementaux ainsi que la protection d'un cours d'eau et la protection de la Zone ZNIEFF ont été pris en compte par les participants d'une réunion organisée sur place à Osani et dirigée par Monsieur Brodovitch, Inspecteur Général des sites.

L'utilisation de matériaux de déblais en remblai permet d'harmoniser les caractéristiques géométriques de la RD et de tenir compte des prescriptions paysagères de l'Inspecteur général des sites.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Étude d'impact paysagère

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus x

Fait à Ajaccio le 27 Janvier 2014

Signature

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Infrastructures
de Communication et des Transports


Eric MOULÈNE

PROJET D'ELARGISSEMENT de la RD 424 à OSANI

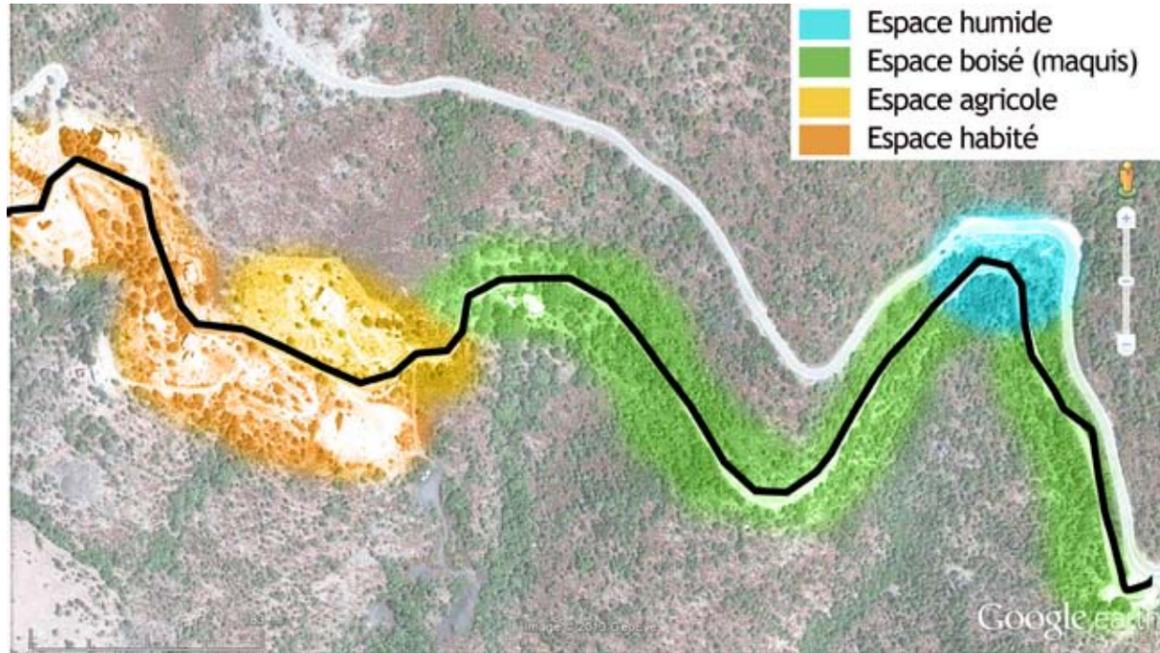
Etude d'impact préalable devant le Conseil des sites de Corse



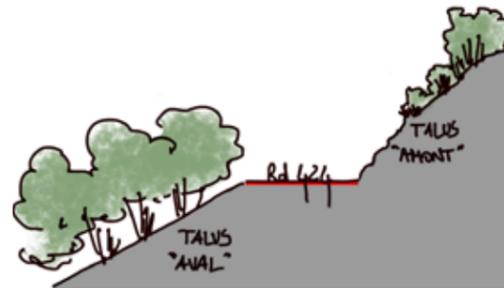
PLAN DE SITUATION DE LA RD 424 OSANI



Plan des espaces traversés par la RD 424



Morphologie de la RD 424



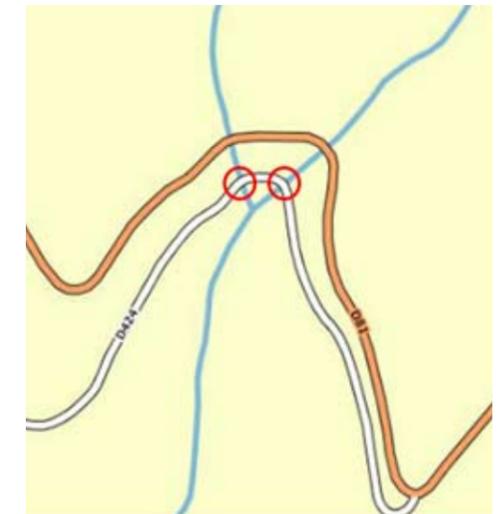
Omniprésence de roche granitique et schisteuse sur le talus «amont» de la RD 424



On trouve essentiellement les essences du maquis le long de la RD 424: Olivier, arbousier, chêne vert, lentisque, bruyère, ciste...



Présence d'un milieu humide dans le 1er virage (ruisseaux, ronces)



PRENDRE EN COMPTE L'EXISTANT

Les TALUS rocheux, Les ACCOTEMENTS et Les MURETS en pierres

LES ELEMENTS A PRESERVER CONSTITUENT DES EXEMPLES A SUIVRE



Muret en pierres épousant le talus rocheux



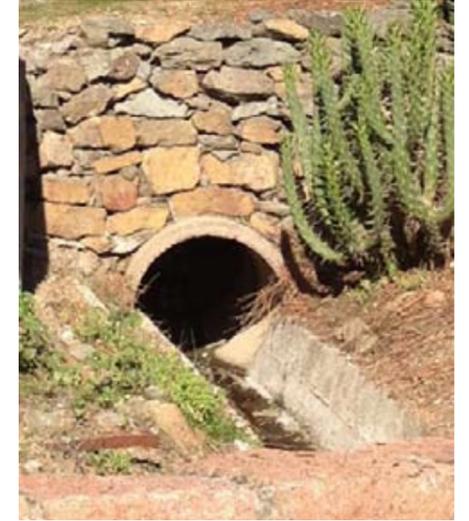
Terrasse avec muret de soutien en pierres sèches



Mur de soutènement en pierres



Pierres dressées



Soutènement en pierres sur buse

LES MISES EN OEUVRE A PROSCRIRE



Pierres dressées maçonnées



Soutènement en béton et barbacanes en pvc



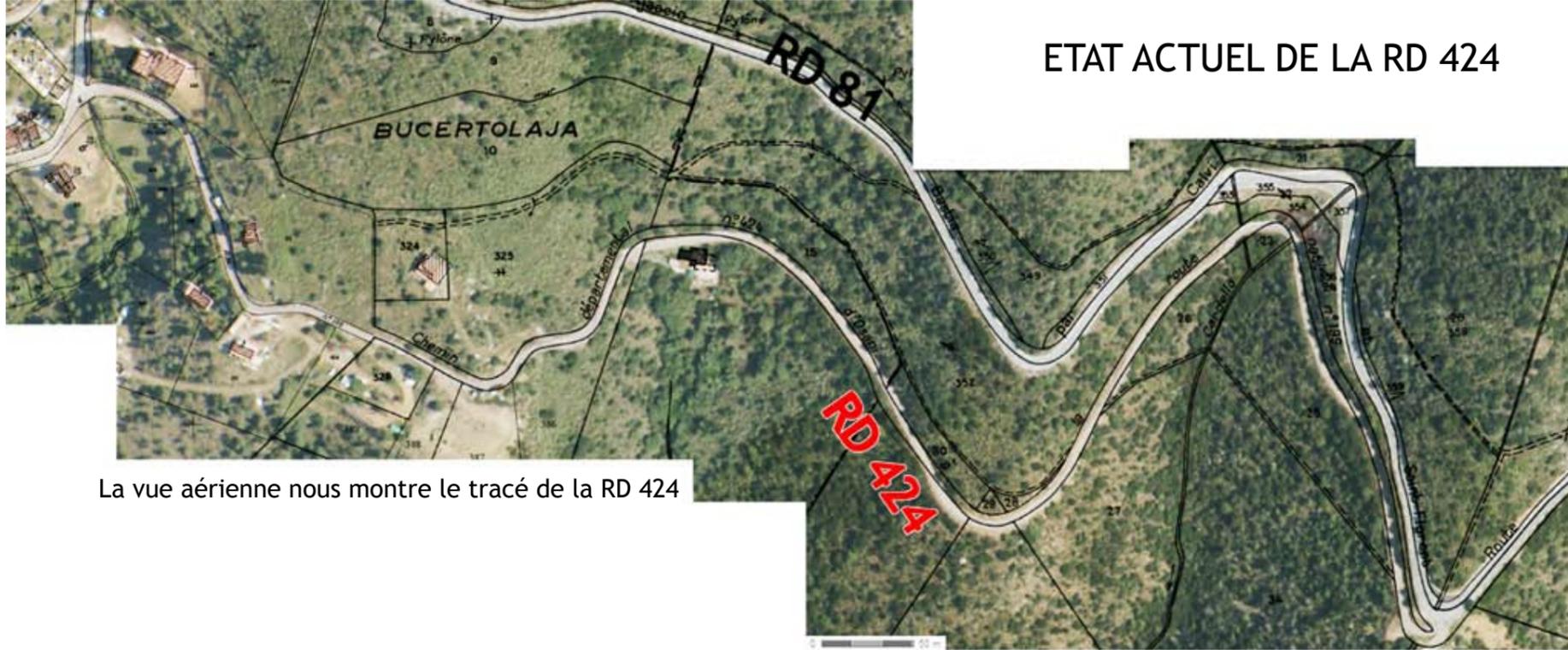
Ruissellement non canalisé



Béton projeté sur talus

L'utilisation du béton projeté est une solution efficace et rapide, mais le résultat donne un effet esthétique non adapté au contexte d'Osani.

IMPACT VISUEL DU PROJET SUR LE PAYSAGE

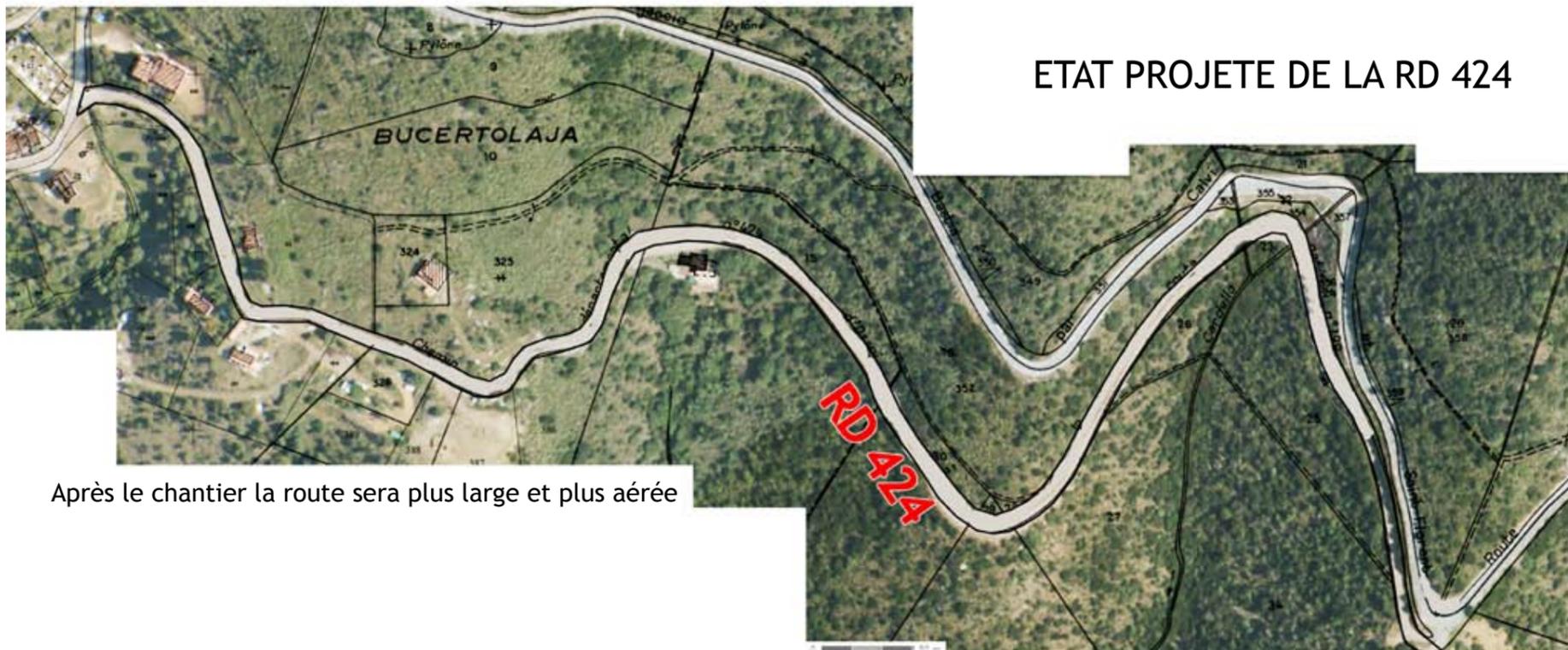


ETAT ACTUEL DE LA RD 424

C'est une petite route rurale étroite desservant le village d'Osani.



La vue aérienne nous montre le tracé de la RD 424



ETAT PROJETE DE LA RD 424

L'élargissement permettra de circuler sur une route plus sûre, avec une meilleure visibilité. La RD 424 sera plus adaptée pour une circulation à double sens.

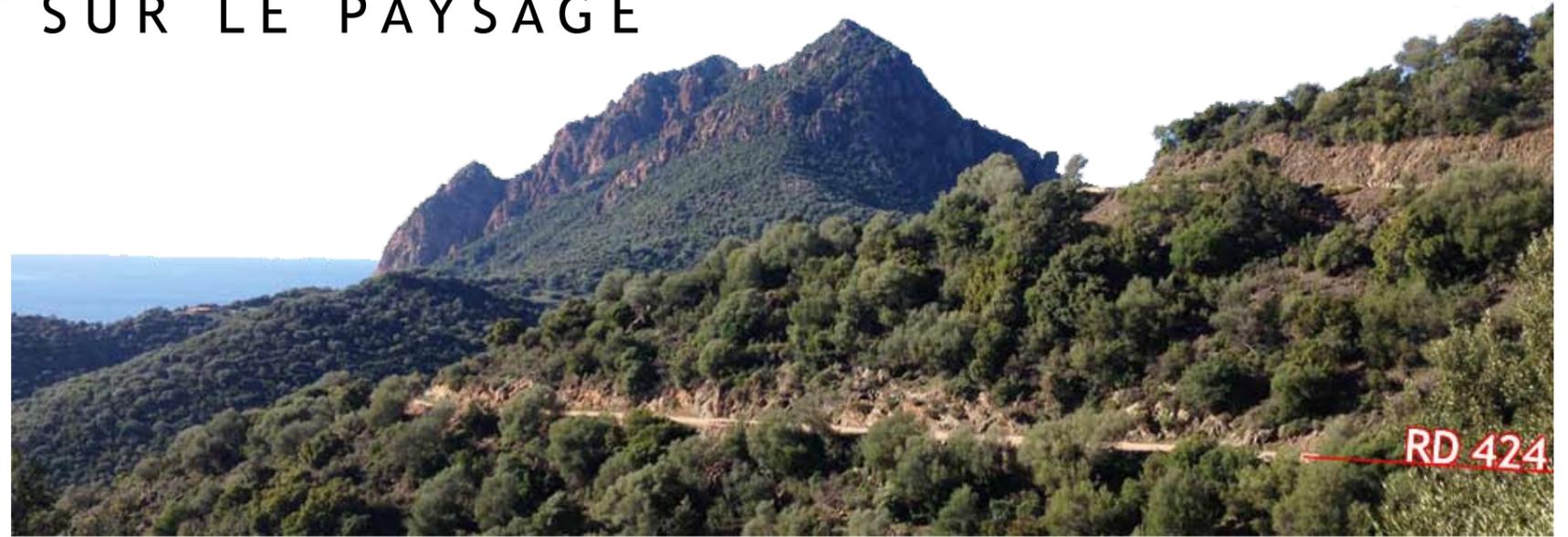


Après le chantier la route sera plus large et plus aérée

IMPACT VISUEL DU PROJET SUR LE PAYSAGE

Vue depuis l'embranchement

1 Actuellement on distingue juste la ligne de la route (léger trait minéral traversant la zone de maquis)



2 Etat projeté après les travaux d'élargissement:
La végétation existante est remplacée par un talus minéral, formé par les déblais du chantier.
La cicatrice du talus est plus épaisse, plus visible.

Les talus rocheux après déblaiement, seront traités par un accélérateur de vieillissement, directement appliqué sur la roche, cela sur la totalité du projet d'élargissement



3 Etat projeté 6 ans après le chantier:
Le talus vieilli accueillera une nouvelle végétation qui peu à peu se reconstituera naturellement.

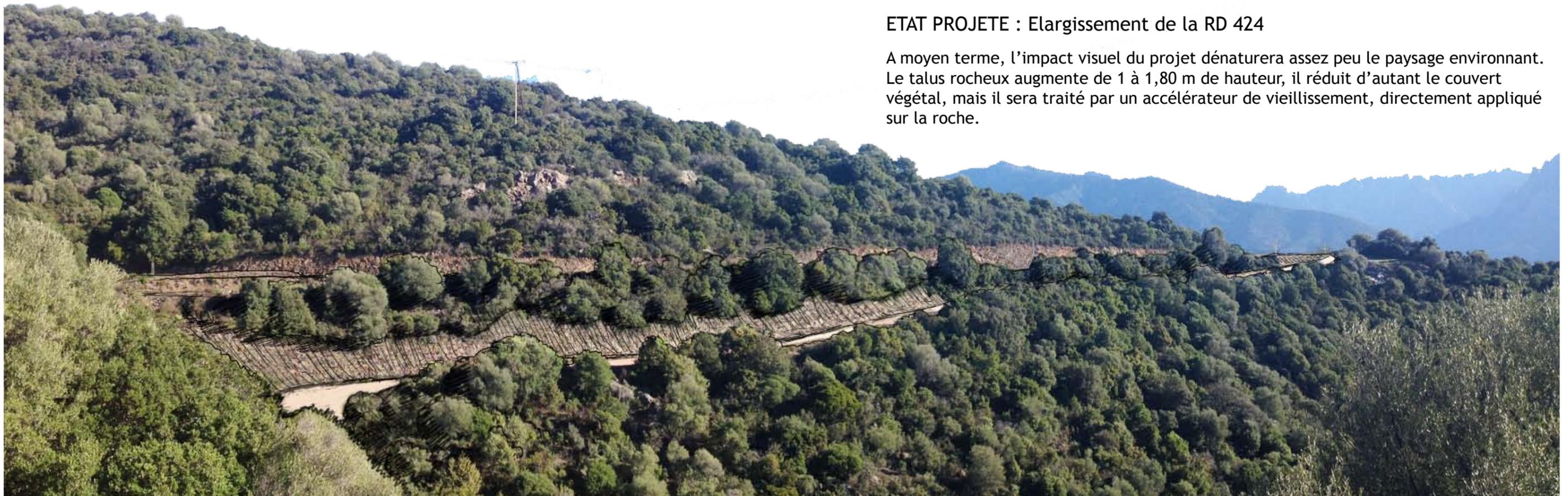


IMPACT DU PROJET SUR LE PAYSAGE

Vue depuis la RD 81



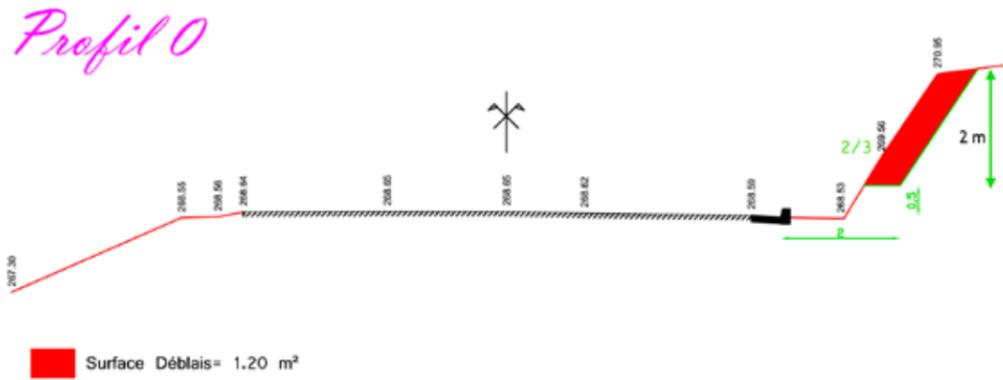
ETAT ACTUEL



ETAT PROJETE : Elargissement de la RD 424

A moyen terme, l'impact visuel du projet dénaturera assez peu le paysage environnant. Le talus rocheux augmente de 1 à 1,80 m de hauteur, il réduit d'autant le couvert végétal, mais il sera traité par un accélérateur de vieillissement, directement appliqué sur la roche.

Plan de situation du profil 0



Par sécurité, le talus est décaissé en formant un palier. Le talus minéral réduira le couvert végétal d'un mètre. Cela permet d'augmenter la visibilité en prenant l'embranchement pour Osani.

L'embranchement pour Osani (RD 424) à partir de la RD 81

ACTUEL



PROJETE



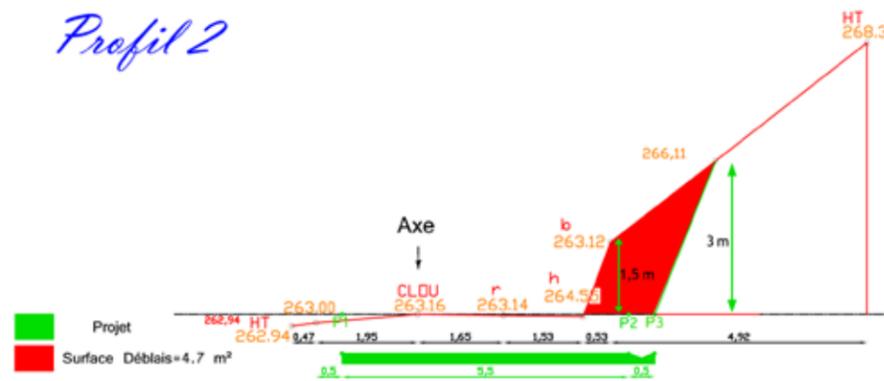
Plan de situation du profil 2



ACTUEL



Profil 2



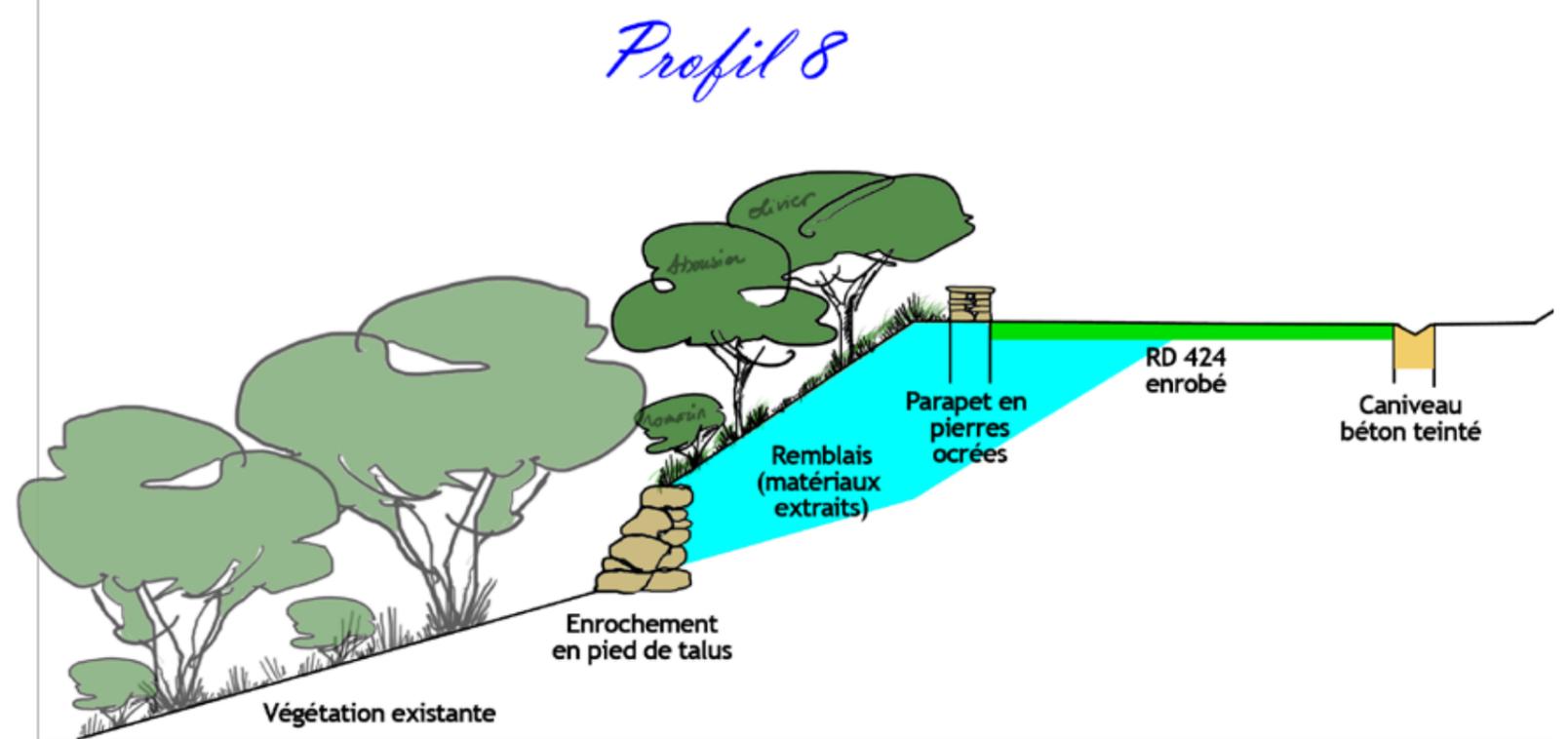
PROJETE



L'élargissement va augmenter la hauteur du talus rocheux, et de ce fait, accentuer visuellement la minéralité des abords de la route.
L'application du produit de vieillissement permettra d'atténuer l'impact visuel de la surface rocheuse.

La couleur de la roche du site est un granite ocre, ainsi le caniveau aménagé au pied du talus rocheux devra être en béton teinté «tuf» (Cf p.11).
A terme la teinte du caniveau sera patinée.
Une rangée de pierres plantées de couleur identique à la roche (ocre) délimitera le haut de talus à l'aval.

La couleur du revêtement de la RD 424 sera identique à celle de la RD 80 (unique route desservant la RD 424).
Un enrobé classique gris sera mis en oeuvre.



L'élargissement de ce tournant implique un démaquisage important suivi d'un remblai en aval de la route.
 La proposition est de végétaliser ce remblai pour atténuer son impact visuel.
 Un parapet en pierres accompagnera la courbe du virage.



- Parapet en granite, joints ocres
(Mise en oeuvre à l'aide des pierres ocrées provenant du déblai des talus)
- Plantation du remblais
(olivier, arbousier, romarin, lentisque)
- Enrochement au pied du remblais
(Granite ocre)

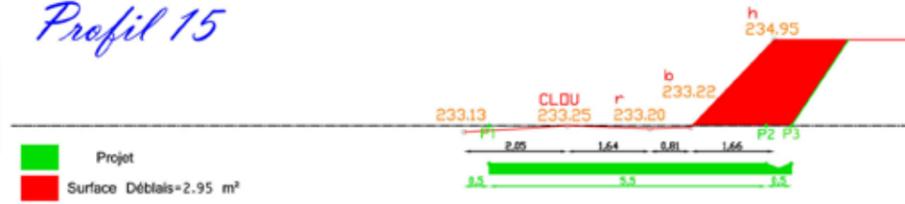


Plan de situation du profil 15

ACTUEL



Profil 15



PROJETE



Sur ce tournant l'élargissement implique de reculer le pied de talus sur environ 2 m. Le genévrier existant ne pourra être préservé. (Il s'agit là d'une espèce non protégée)

LES MATERIAUX

Pierres en granite ocré pour les parapets et les murets de soutien



Clôture agricole en châtaignier

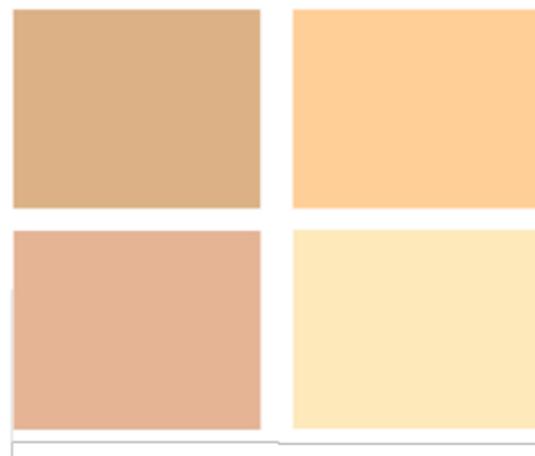
Tous les matériaux extraits des travaux de décaissement seront récupérés et réutilisés pour la mise en œuvre des pierres plantées et des parapets en pierres. Une partie sera stockée dans l'aire de remblai (premier virage).

Si au cours du chantier, les murettes en pierres s'effondrent (sur le tronçon de la «zone agricole») ou les clôtures agricoles sont dégradées, elles devront être reconstruites à l'identique.

Les clôtures en grille industrielle thermoformée sont à proscrire

LES COULEURS

Gamme de couleur pour le caniveau en béton teinté «tuf». La couleur est choisie en fonction de la teinte de la roche du site. A Osani la roche est majoritairement du granite ocre



LES ESSENCES

Le remblai se situant dans le tournant devra être replanté uniquement par des essences endémiques au maquis corse



Les essences exotiques sont à proscrire: Palmiers, yuccas, agave, figuiers de Barbarie... Ainsi que les invasives : Griffes de sorcière et l'Ailante glanduleux...

PROPOSITION D'AMENAGEMENTS SUR L'ENSEMBLE DE LA RD 424

-  Parapet en pierres couleur ocre (soulignant les virages)
-  Pierres plantées
-  Plantations: arbres et arbustes sur le remblais
-  Caniveau en béton teinté «tuf» tout le long de la RD 424



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
DES INFRASTRUCTURES DE
COMMUNICATION ET DES TRANSPORTS

POLE EXPLOITATION ET AGENCES ROUTIERES

SERVICE ENTRETIEN

AJACCIO, le - 4 FEV. 2014

Affaire suivie par :

Patrice GOLI

N/Réf. PG/CB/2014/191.

☎ 04.95.29.80.07

📠 04.95.29.80.61

Le Président du Conseil général de la
Corse-du-Sud,

à

M. Le Président de l'autorité environnementale
Ministère de l'écologie, du développement durable et de
l'énergie.
Conseil général de l'Environnement et du
Développement durable
Autorité environnementale
Tour Pascal B
92 055 La Défense CEDEX

OBJET: Canton des Deux Sevi – Élargissement de la RD 424

Par courrier en date du 28 février 2013, le Président du Conseil général de la Corse-du-Sud a soumis à votre Autorité un projet d'élargissement de route sur la RD424, reliant le village d'Osani avec le carrefour de la RD81 sur 1100 mètres. Ce projet se situe dans un site classé, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans le parc naturel régional de Corse, au sein d'une zone de protection spéciale (ZPS FR9410023 – Golfe de Porto et presqu'île de Scandola), à proximité d'un site d'importance communautaire (SIC FR9400574-Porto/Scandola/Revellata/Calvi/Calanches de Piana) et en bordure d'une ZNIEFF de type 1.

Par arrêté en date du 02 Avril 2013, un premier avis de votre Autorité a été rendu considérant que l'impact sur le site (déblais, remblais) n'avait pas été assez précis pour des travaux pouvant abîmer un site sensible notamment au niveau d'une aire de remblai située au dessus d'un cours d'eau en amont du SIC et de la ZNIEFF de type I, cette décision concluant à la nécessité de faire une étude d'impact.

Suite à notre recours gracieux en date du 21 mai 2013 indiquant que le remblai limité à 490 m3 prévu au projet n'était plus envisagé, l'Autorité environnementale du CGEDD a décidé le 18 Juin 2013 d'annuler ses conclusions du 02 Avril 2013 et de ne pas soumettre notre projet à une étude d'impact.

Afin de finaliser le dossier, une visite s'est déroulée le 17 Janvier 2014 sur site avec Monsieur Michel Brodovitch, Inspecteur général des Sites, Mme Brigitte Dubeuf, Directrice Régionale Adjointe de la DREAL, Monsieur François Alfonsi, Député Européen et Maire de la Commune d'Osani, Monsieur Jean-Joseph Folacci, Adjoint au Directeur Général Adjoint des Infrastructures de Communication du Département de la Corse-du-Sud.

Au cours de cette réunion, les participants, après avoir examiné le projet, conviennent qu'il serait judicieux d'améliorer le virage au niveau du ruisseau (profil 8), comme initialement prévu, par la réalisation d'un remblai à l'aval de la route avec mise en place d'un enrochement en pied. Cette variante présente l'avantage d'une meilleure gestion des équilibres déblais/remblais, de diminuer l'évacuation des déblais rocheux hors du site, de réduire le rayon de braquage des véhicules, et d'améliorer la circulation routière. La zone bénéficierait également d'un aménagement paysager validé par Monsieur l'inspecteur général des sites.

Ce remblai d'une hauteur d'environ 5 m sera réalisé avec une pente de 3/2 assurant sa stabilité. Il sera par ailleurs végétalisé avec des plantes de la région (arbousier, romarin, lentisque). Le pied du remblai sera également protégé par la mise en place d'un enrochement sur 2.5 m de haut. Cet aménagement permettra d'éviter les éventuelles coulées de terre dans le ruisseau et de supprimer les impacts sur la zone protégée située 50 m à l'aval. En phase de construction, l'entreprise prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger la zone d'une pollution accidentelle. Elle procédera à une préparation du support : libération des emprises, décapage de la terre végétale et réalisation de redans d'accrochage. Elle réalisera le prolongement des buses, puis la mise en place du remblai sera faite par couches successives compactées de 30 cm. Aucun déchargement de matériaux depuis la route (non maîtrisé) ne sera autorisé.

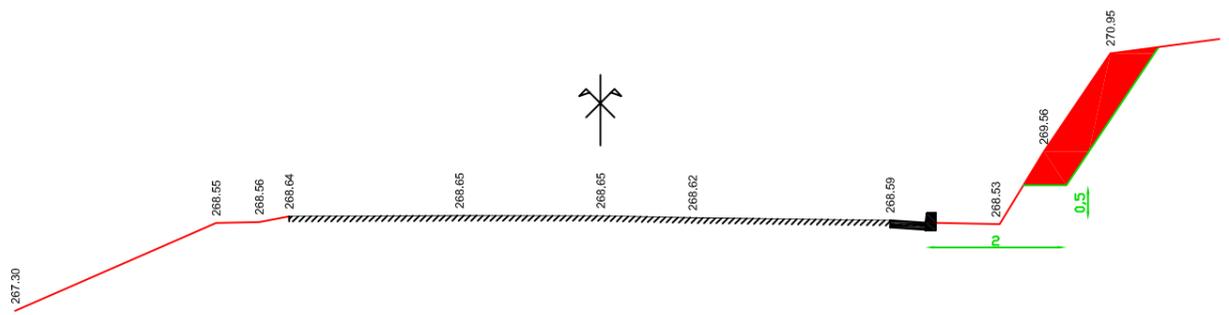
Je vous transmets donc ci-joint une nouvelle demande d'examen au cas par cas, en vous demandant de bien vouloir maintenir votre décision du 18 Juin 2013 de ne pas soumettre notre projet à une étude d'impact.

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Infrastructures
de Communication et des Transports

Le Président,
Eric MOULINE

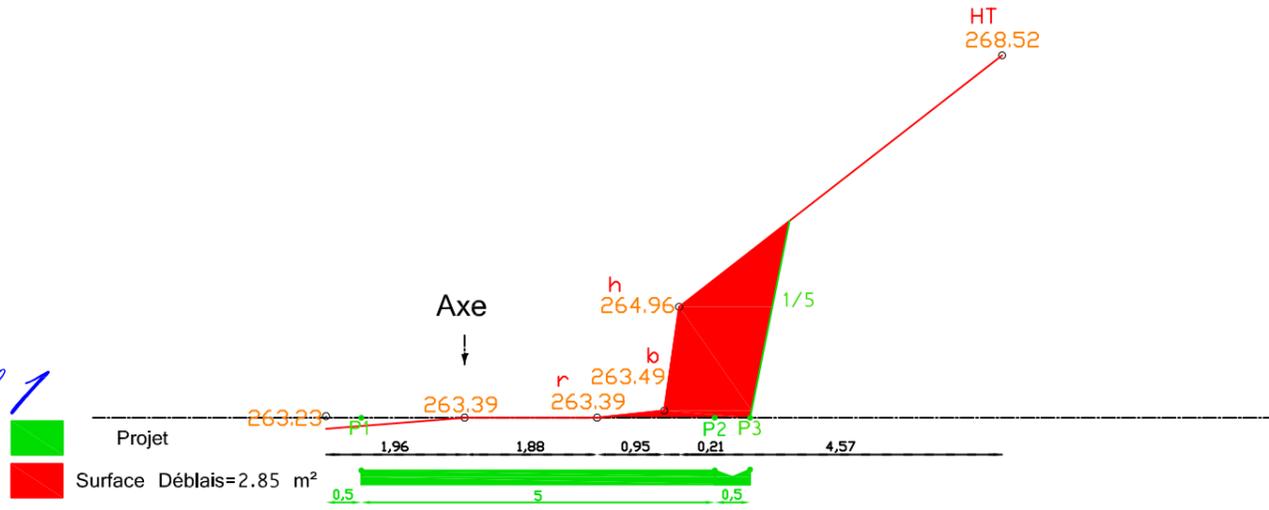
Profil 0

 Surface Déblais= 1.20 m²

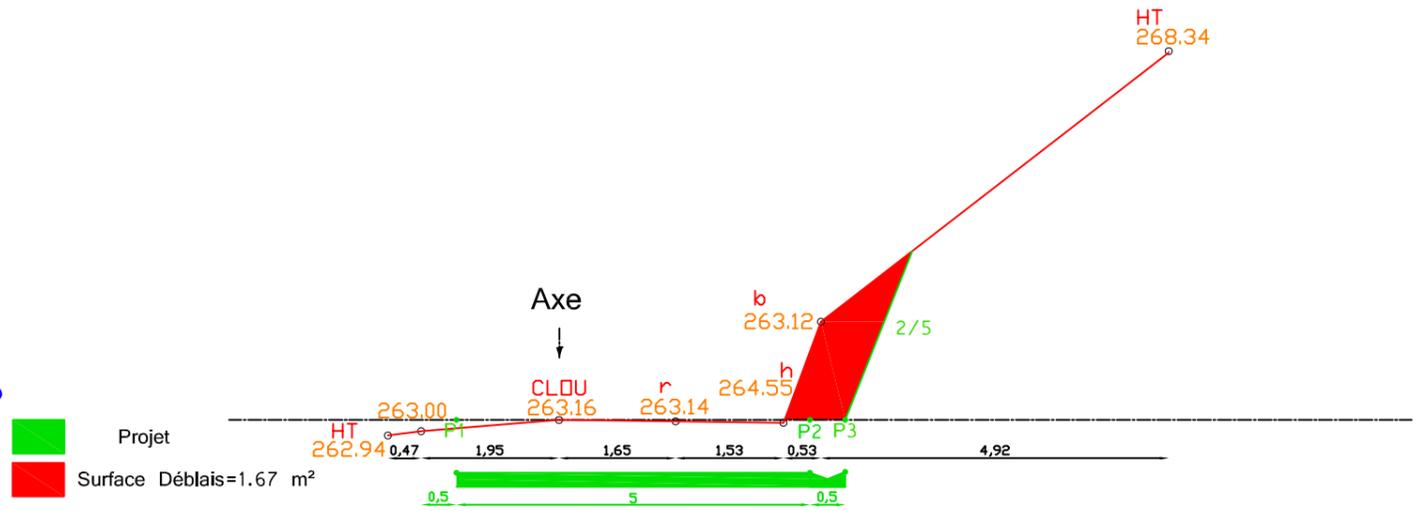


MAÎTRE D'OUVRAGE CGCS	NOM DU PROJET	DATE DE CRÉATION:	
MAÎTRE D'OEUVRE	Aménagement OSANI	05-04-2012	Projet
DESSINATEUR	TYPE DE PLAN Profils	MODIFICATIONS:	
ECHELLE 1-100 ème		03-01-2013	

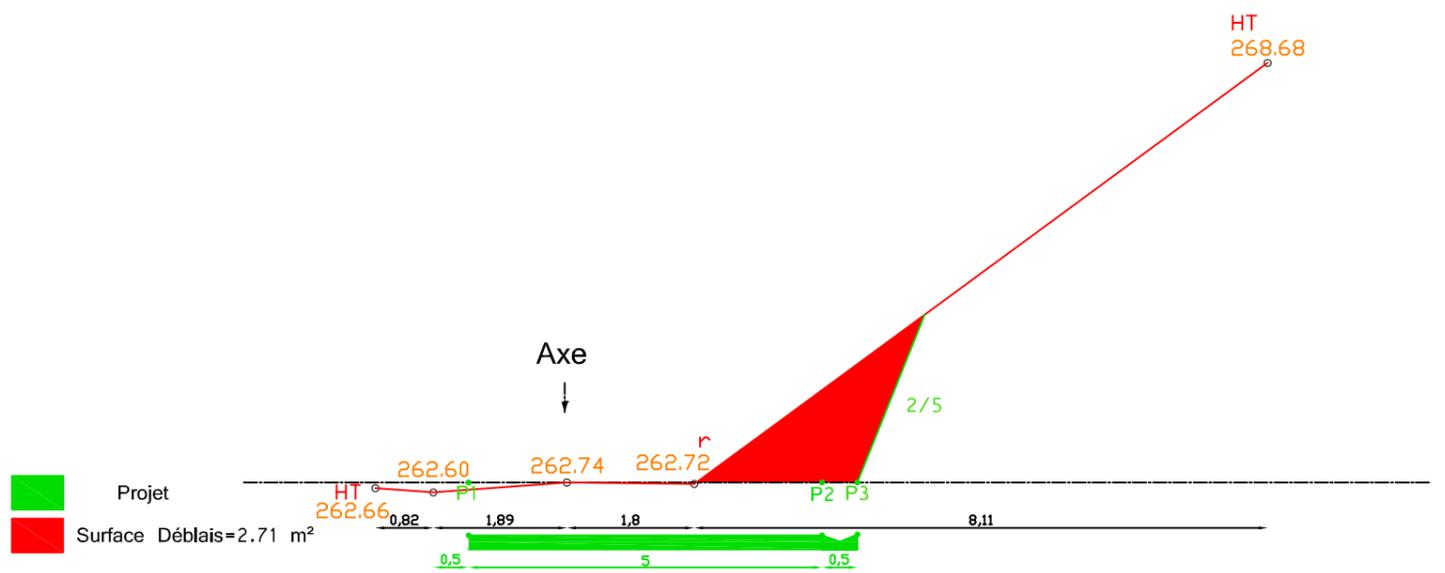
Profil 1



Profil 2

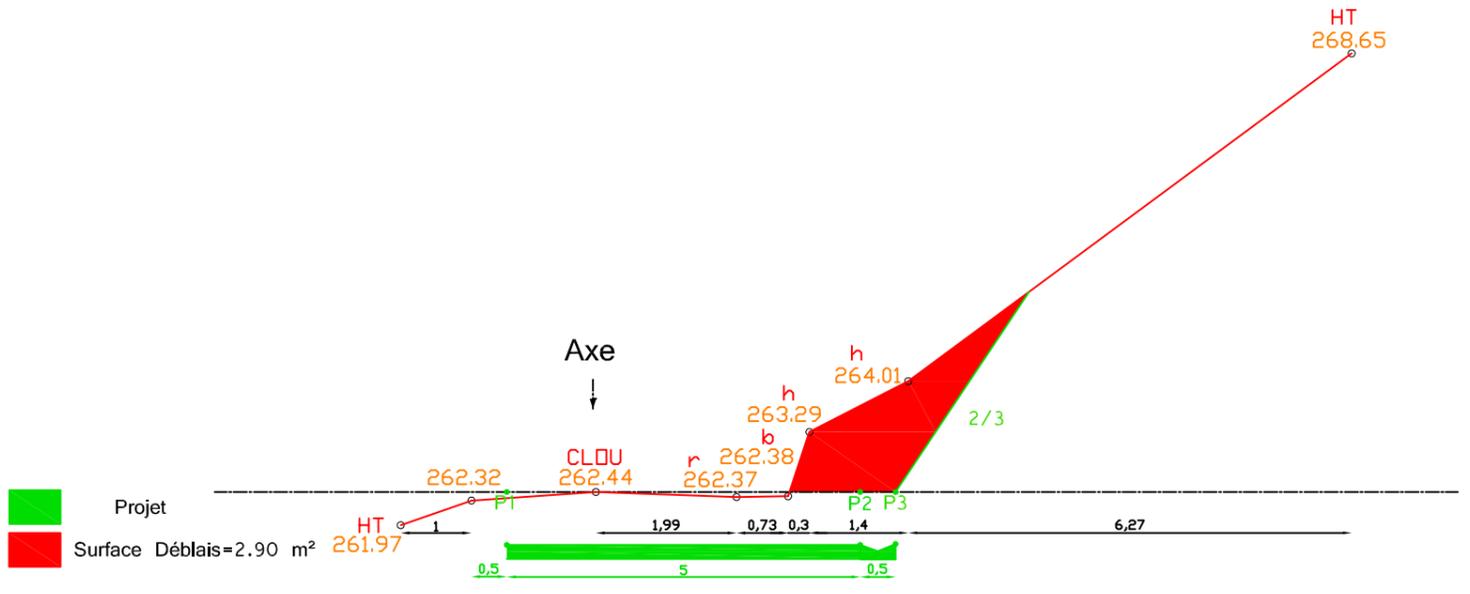


Profil 3

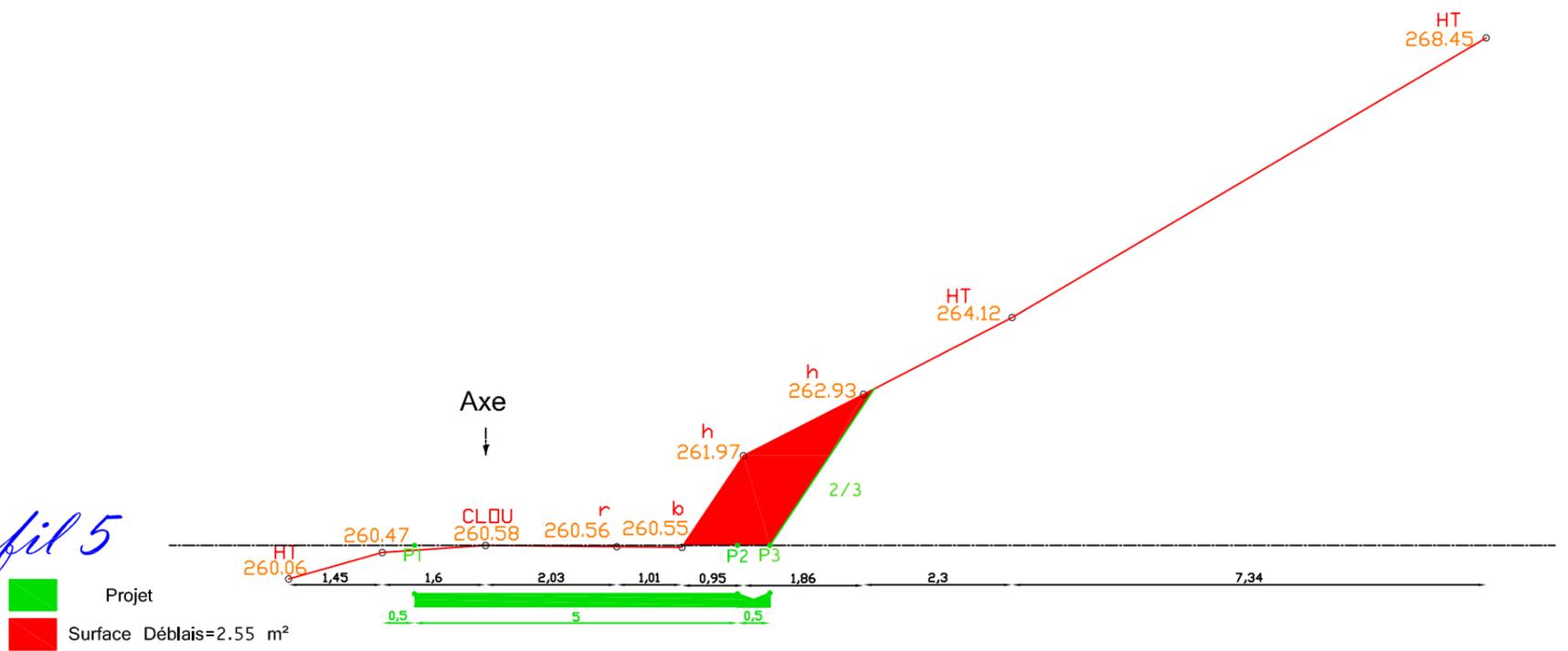


MAÎTRE D'OUVRAGE CGCS	NOM DU PROJET	DATE DE CRÉATION:	
MAÎTRE D'OEUVRE	Aménagement OSANI	05-04-2012	Projet
DESSINATEUR	TYPE DE PLAN Profils	MODIFICATIONS:	
ECHELLE 1-100 ème		03-01-2013	

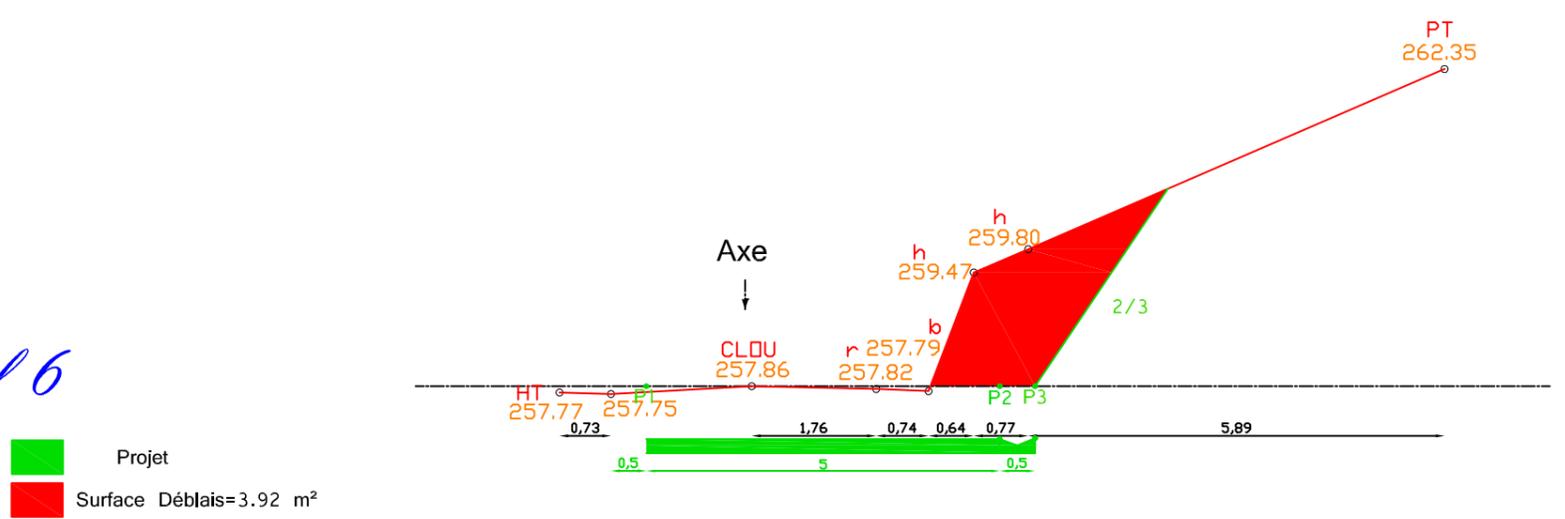
Profil 4



Profil 5

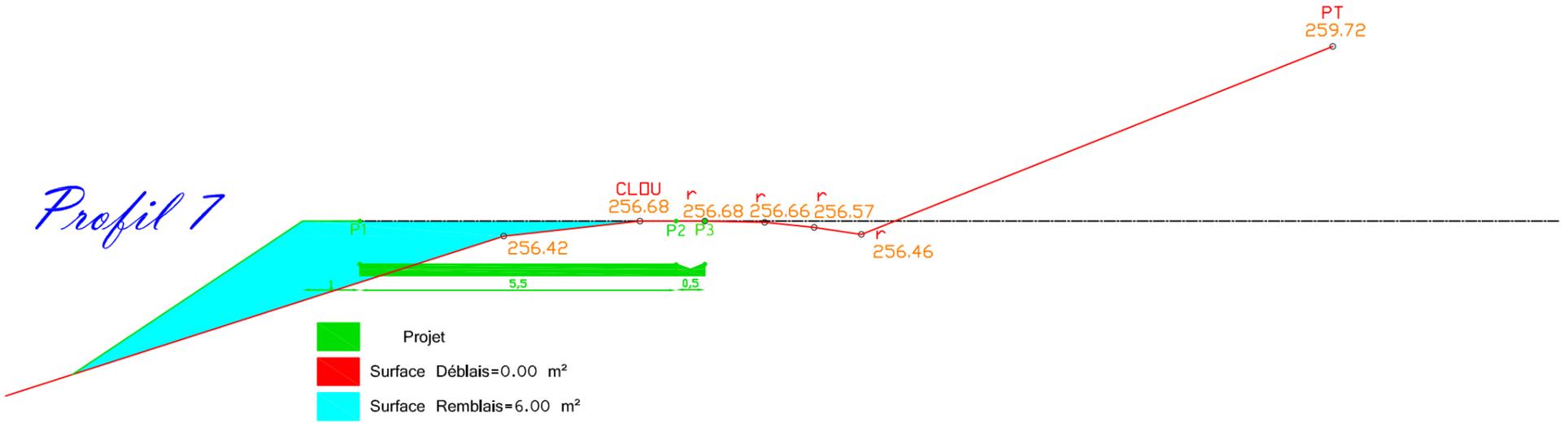


Profil 6

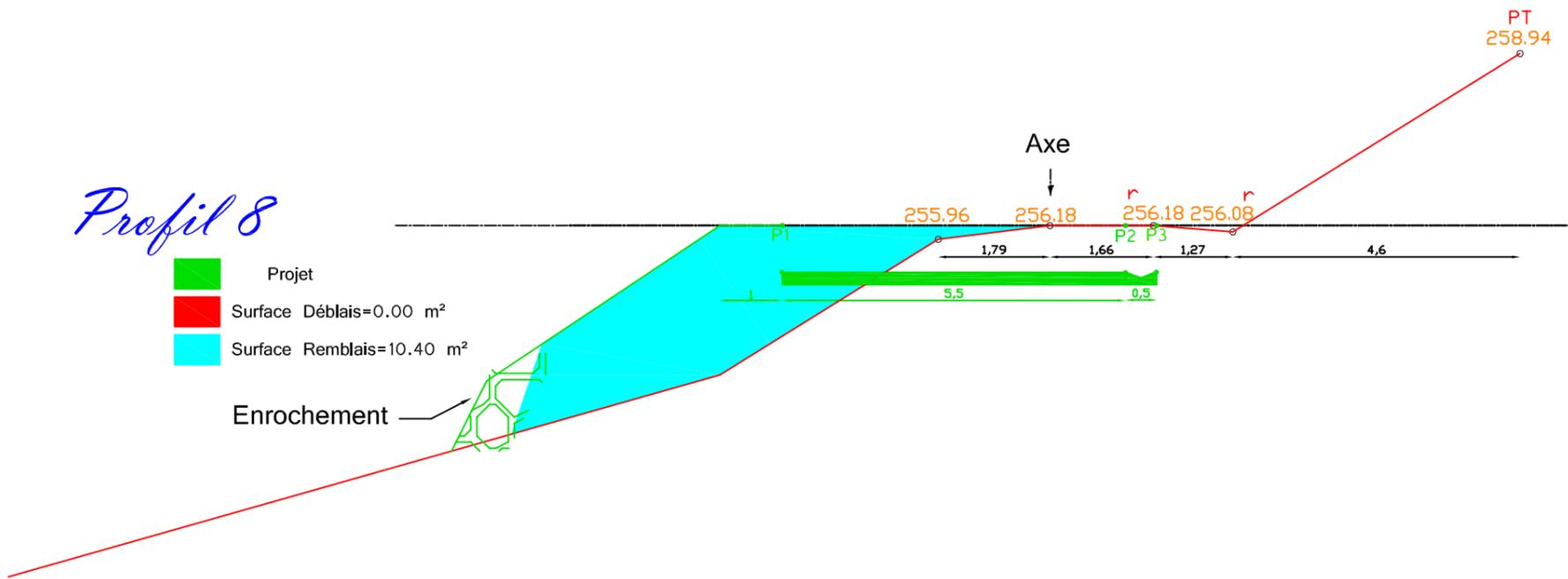


MAÎTRE D'OUVRAGE CGCS	NOM DU PROJET		DATE DE CRÉATION:	
	Aménagement OSANI		05-04-2012	
MAÎTRE D'OEUVRE	TYPE DE PLAN		MODIFICATIONS:	
DESSINATEUR	Profils		03-01-2013	
ECHELLE	1-100 ème			

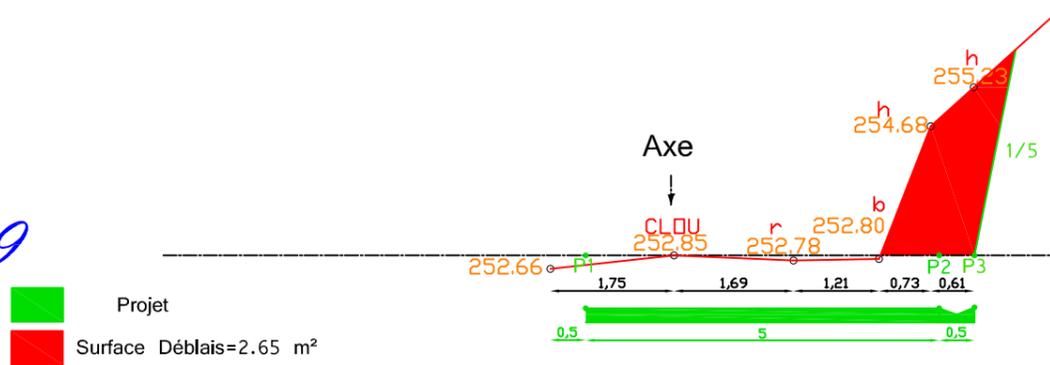
Profil 7



Profil 8



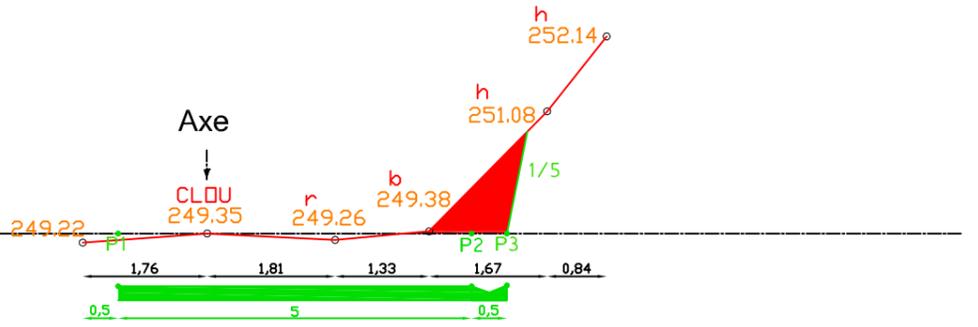
Profil 9



MAÎTRE D'OUVRAGE CGCS	NOM DU PROJET Aménagement OSANI	DATE DE CRÉATION: 05-04-2012	Projet
MAÎTRE D'OEUVRE	TYPE DE PLAN Profils	MODIFICATIONS:	
DESSINATEUR		03-01-2013	
ECHELLE 1-100 ème			

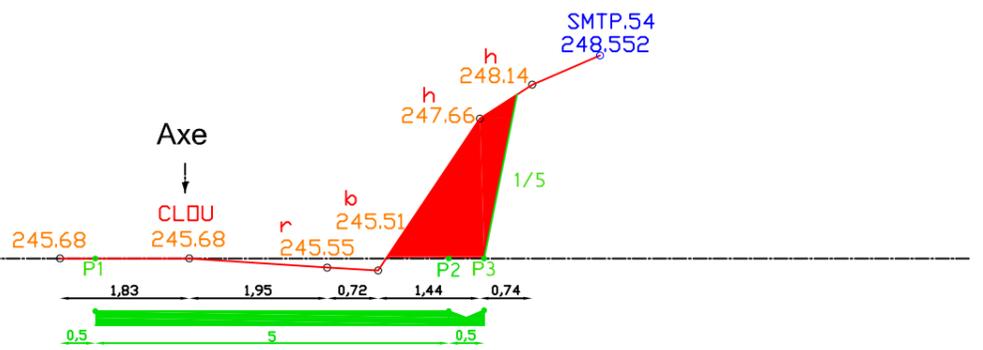
Profil 10

■ Projet
■ Surface Déblais=0.82 m²



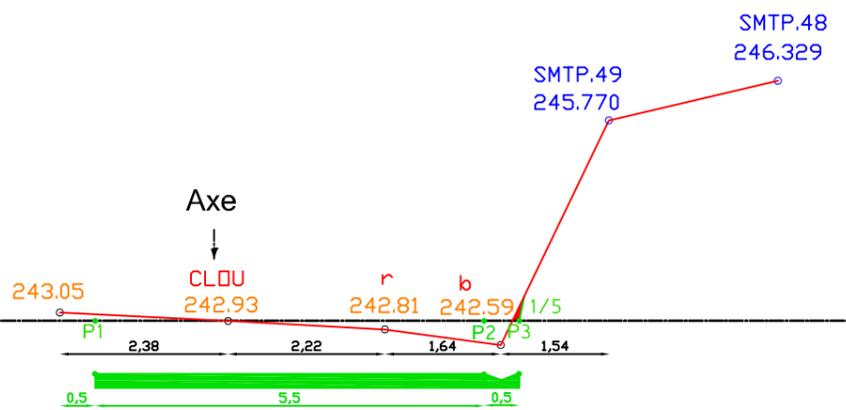
Profil 11

■ Projet
■ Surface Déblais=1.90 m²



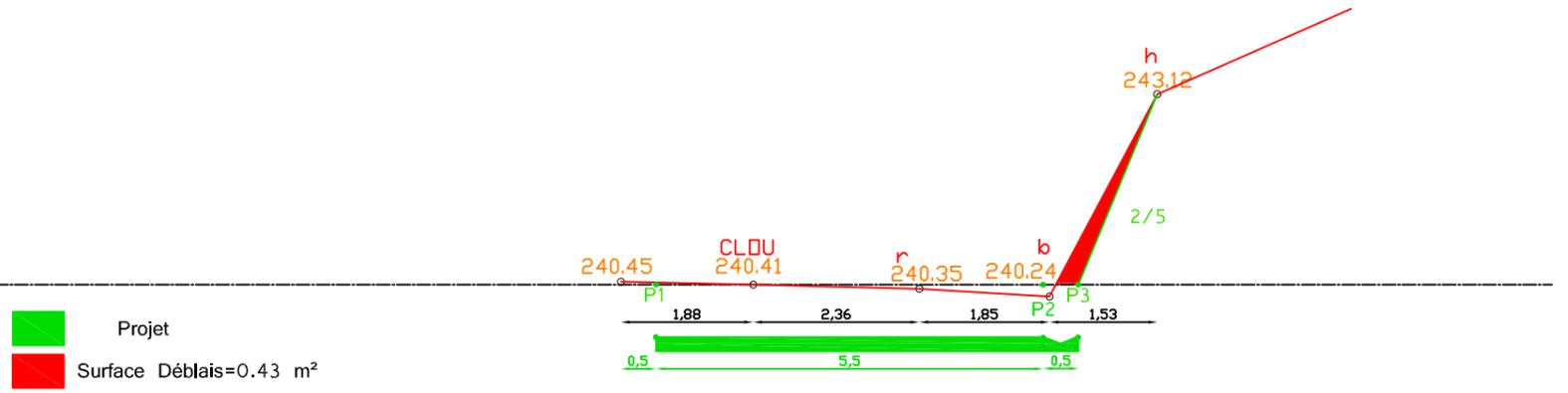
Profil 12

■ Projet
■ Surface Déblais=0.02 m²

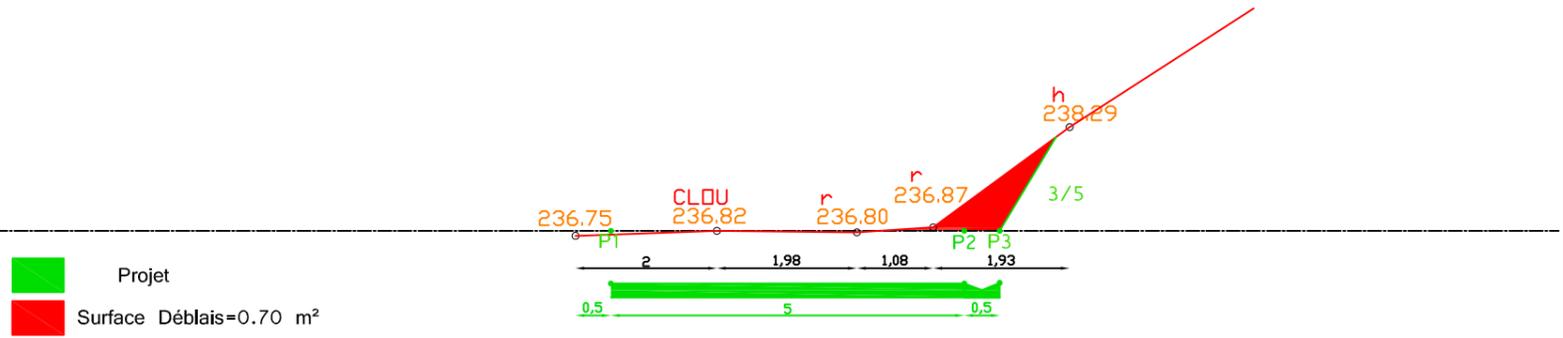


MAÎTRE D'OUVRAGE CGCS MAÎTRE D'OEUVRE DESSINATEUR ECHELLE 1-100 éme	NOM DU PROJET	DATE DE CRÉATION: 05-04-2012 Projet	
	Aménagement OSANI	MODIFICATIONS:	
	TYPE DE PLAN Profils	03-01-2013	

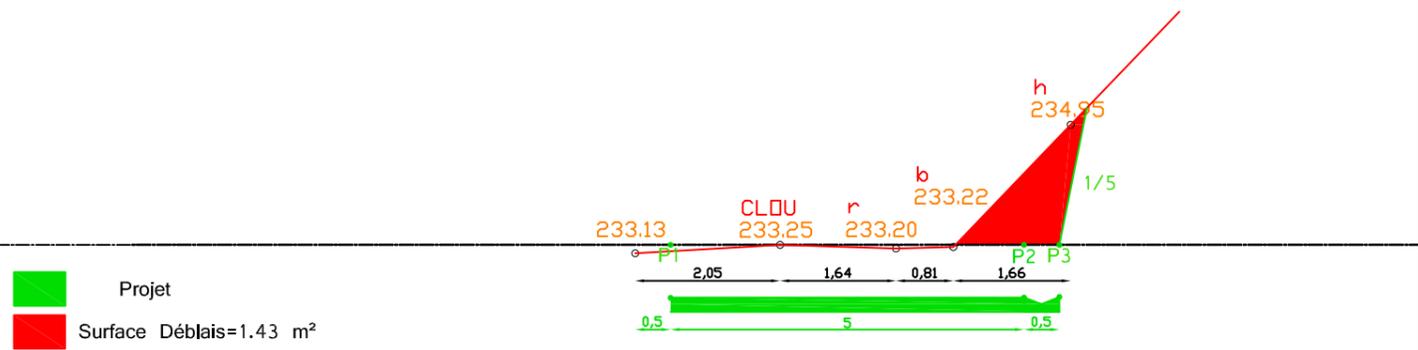
Profil 13



Profil 14



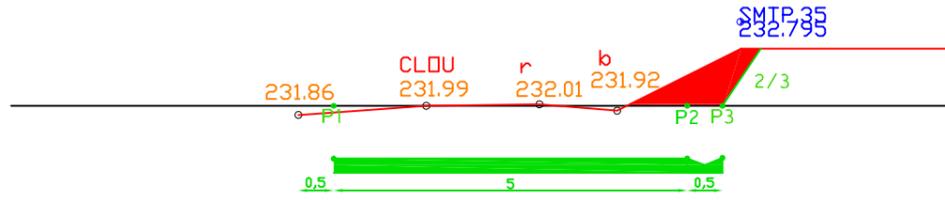
Profil 15



MAÎTRE D'OUVRAGE CGCS	NOM DU PROJET		DATE DE CRÉATION:	
	Aménagement OSANI		05-04-2012 Projet	
MAÎTRE D'OEUVRE	TYPE DE PLAN Profils		MODIFICATIONS:	
DESSINATEUR			03-01-2013	
ECHELLE 1-100 ème				

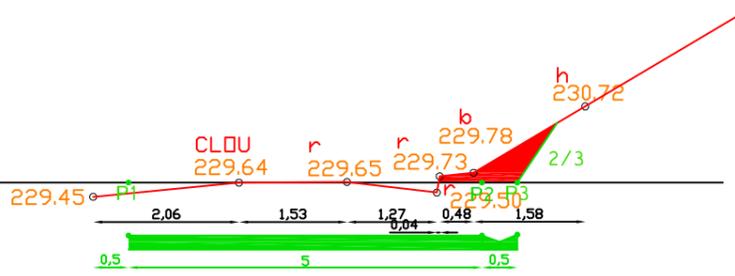
Profil 15.1

■ Projet
■ Surface Déblais=0.66 m²



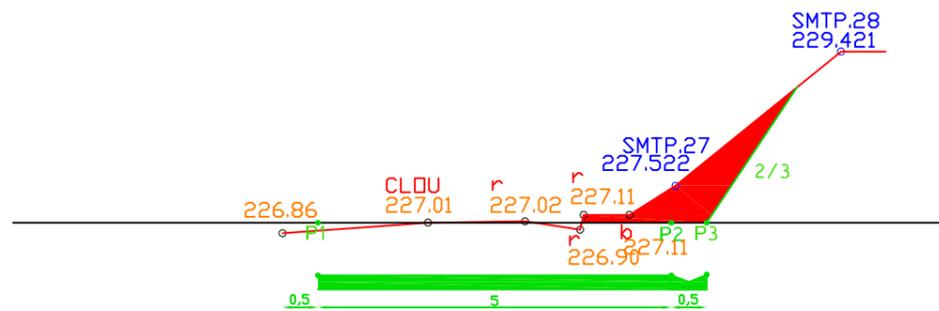
Profil 16

■ Projet
■ Surface Déblais=0.40 m²



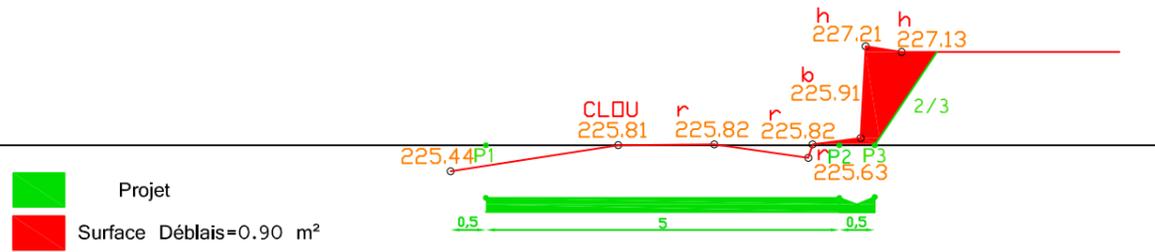
Profil 16.1

■ Projet
■ Surface Déblais=1.15m²



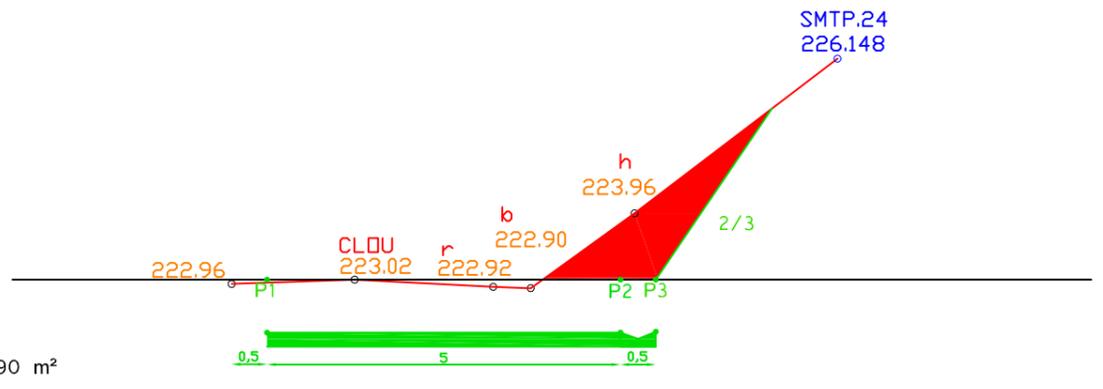
MAÎTRE D'OUVRAGE CGCS	NOM DU PROJET		DATE DE CRÉATION:	
	Aménagement OSANI		05-04-2012	Projet
MAÎTRE D'OEUVRE	TYPE DE PLAN		MODIFICATIONS:	
DESSINATEUR	Profils		03-01-2013	
ECHELLE	1-100 ème			

Profil 17



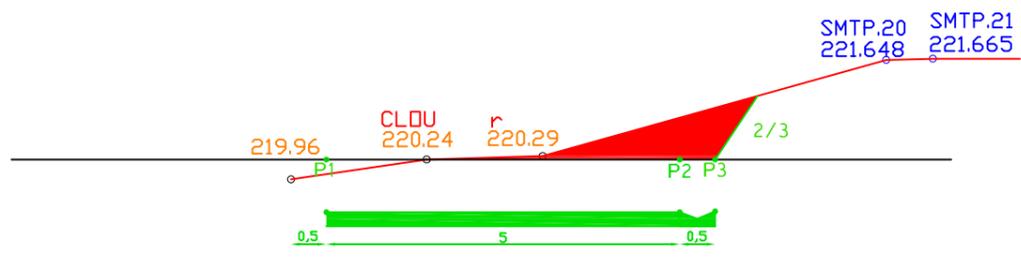
■ Projet
■ Surface Déblais=0.90 m²

Profil 18



■ Projet
■ Surface Déblais=1.90 m²

Profil 18.1

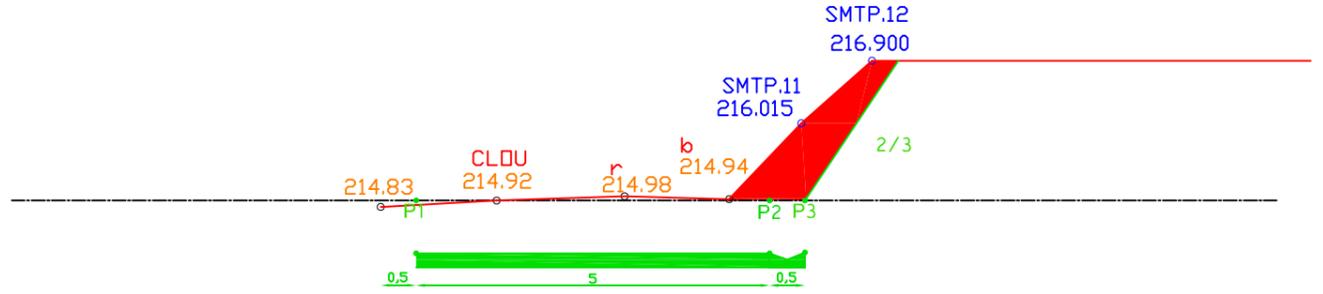


■ Projet
■ Surface Déblais=1.22m²

MAÎTRE D'OUVRAGE CGCS	NOM DU PROJET		DATE DE CRÉATION:	
	Aménagement OSANI		05-04-2012 Projet	
MAÎTRE D'OEUVRE	TYPE DE PLAN Profils		MODIFICATIONS:	
DESSINATEUR			03-01-2013	
ECHELLE	1-100 ème			

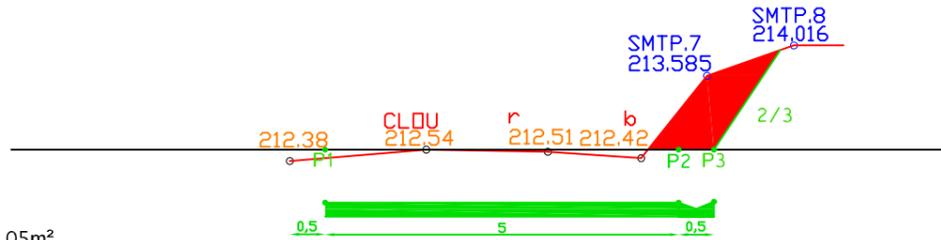
Profil 19

■ Projet
■ Surface Déblais=1.54 m²



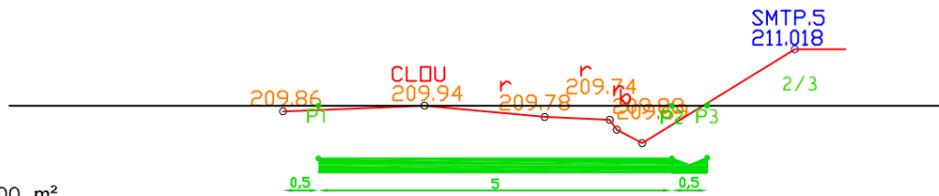
Profil 19.1

■ Projet
■ Surface Déblais= 1.05m²



Profil 19.2

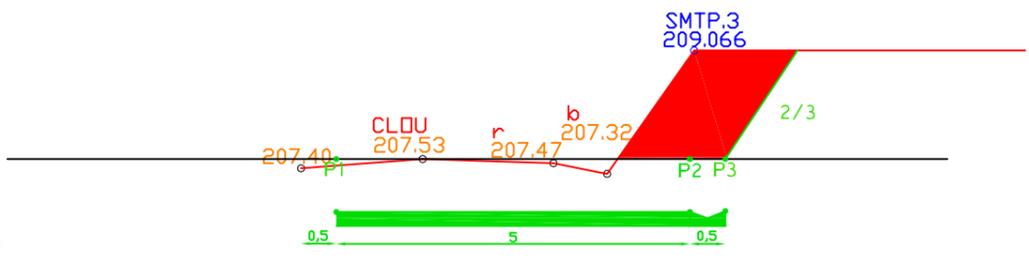
■ Projet
■ Surface Déblais= 0.00 m²



MAÎTRE D'OUVRAGE CGCS MAÎTRE D'OEUVRE DESSINATEUR ECHELLE 1-100 ème	NOM DU PROJET	DATE DE CRÉATION: 05-04-2012	
	Aménagement OSANI	Projet	
	TYPE DE PLAN Profils	MODIFICATIONS:	
		03-01-2013	

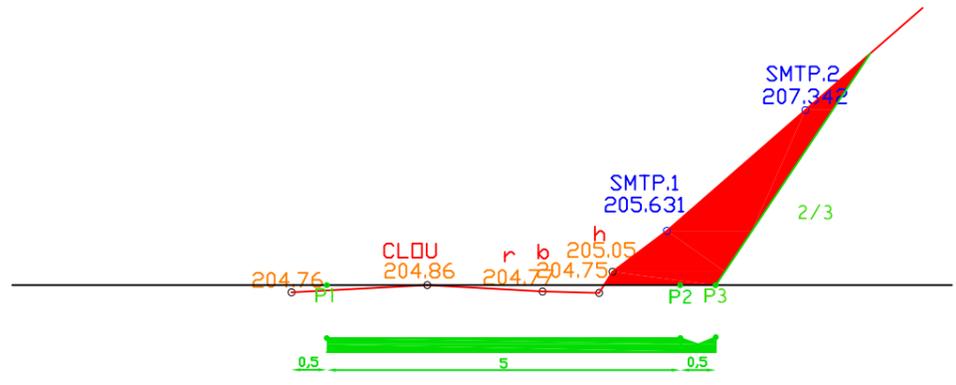
Profil 19.3

■ Projet
■ Surface Déblais= 2.30 m²



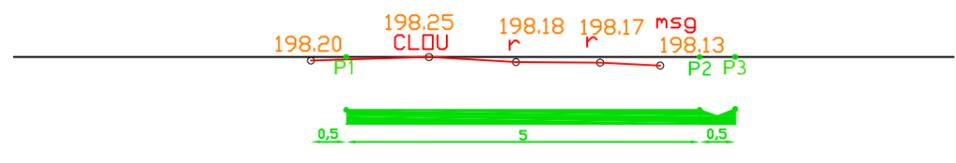
Profil 19.4

■ Projet
■ Surface Déblais=2.47 m²



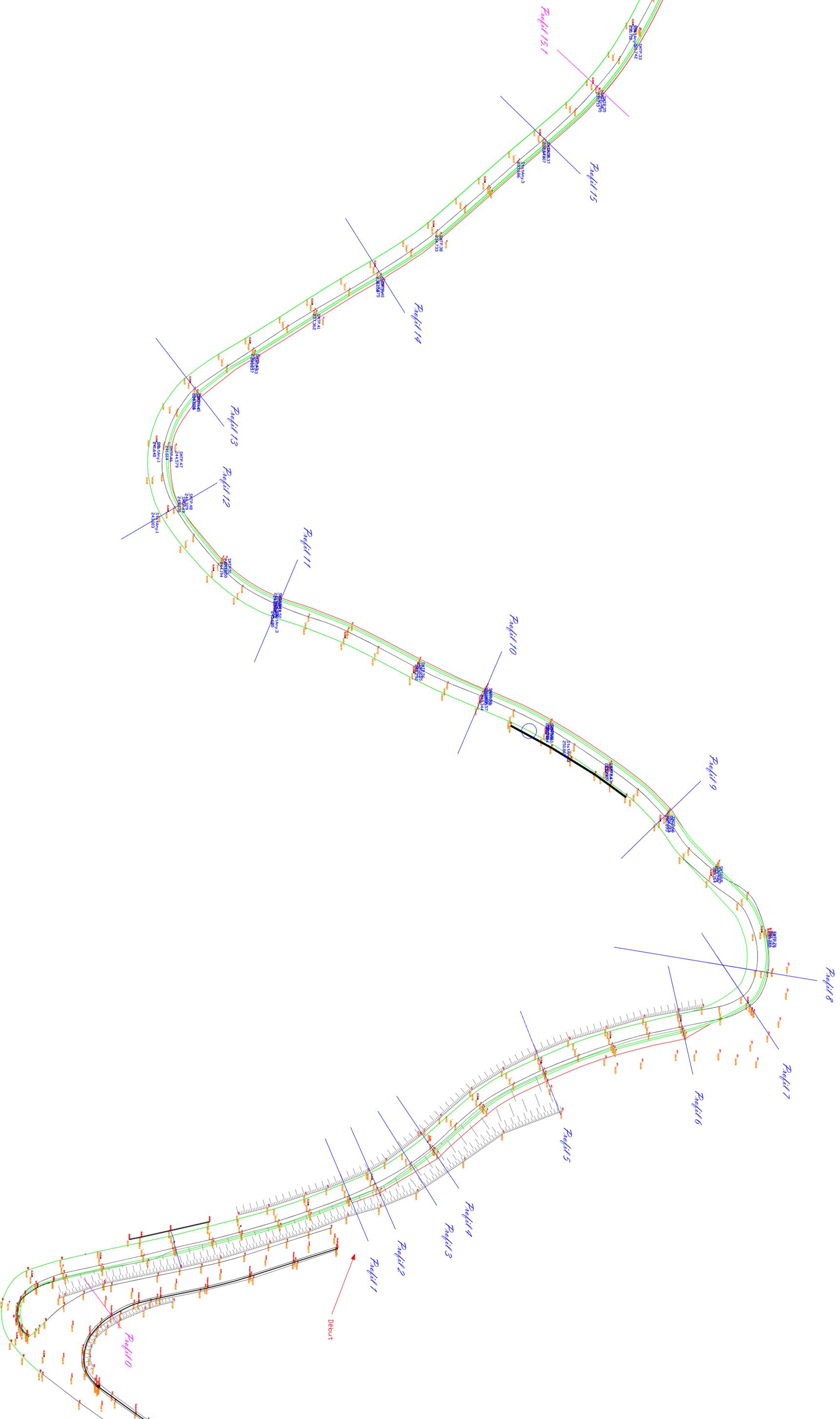
Profil 20

■ Projet
■ Surface Déblais= m²



MAÎTRE D'OUVRAGE CGCS	NOM DU PROJET		DATE DE CRÉATION:	
	Aménagement OSANI		05-04-2012 Projet	
MAÎTRE D'OEUVRE	TYPE DE PLAN Profils		MODIFICATIONS:	
DESSINATEUR			03-01-2013	
ECHELLE	1-100 ème			

Maitre d'ouvrage CCKS		NOM DU PROJET		DATE DE CRÉATION:	
Maitre d'œuvre		Aménagement OSANI		05-04-2012	
DESIGNATEUR		Profilis vue en plan		MODIFICATIONS:	
Echelle 1:500 em		Planche 1		Projet	
		TYPE DE PLAN		03-01-2013	



Maitre d'ouvrage CCKS		NOM DU PROJET	
Maitre d'oeuvre		Aménagement OSANI	
DESIGNATEUR		Profils vue en plan	
Echelle 1:500 em		Type de plan	
		Planche 2	
DATE DE CÉLÉBRATION:		05-04-2012	
MODIFICATIONS:		Projet	
		03-01-2013	

